

Législature 2020-2025 Délibération D-1488 Séance du 15 septembre 2020

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la délibération D-1466 du 23 avril 2019, adoptée à l'unanimité, par le Conseil municipal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 27 août 2020,
- la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876 et son règlement d'application du 16 juin 1956,
- 'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'exposé des motifs.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 11 voix pour et 1 abstention:

- 1. D'annuler la délibération n°1466 du 23 avril 2019 relative à l'adoption du nouveau règlement du cimetière de Compesières.
- 2. D'adopter le règlement relatif au cimetière, version au 17 janvier 2020, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- 3. De fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département présidentiel.

Bardonnex, le 22 septembre 2020

Nicolas VERNAIN, Président